

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1137<sup>ÈME</sup> RÉUNION (NIVEAU MINISTÉRIELLE)

6 FÉVRIER 2023  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/MIN/BN.1137 (2023)

NOTE D'INFORMATION

EXPOSÉ ACTUALISÉ SUR LA SITUATION AU SOUDAN

## **NOTE D'INFORMATION EXPOSÉ ACTUALISÉ SUR LA SITUATION AU SOUDAN**

### **I. INTRODUCTION**

1. Une nouvelle dynamique positive pour la quête d'une solution politique consensuelle de compromis, suite au coup d'état du 25 octobre 2021, a été enclenchée avec la signature de l'Accord-cadre politique le 5 décembre 2022. Cet accord est le résultat d'après négociations entre les composantes militaires et civiles. Néanmoins, les nombreux défis non résolus comprennent le renforcement de la confiance entre les parties prenantes, la promotion de l'inclusion dans le processus politique et la garantie d'un soutien cohérent et unifié des parties prenantes régionales et internationales au processus politique en cours.

2. L'impasse politique depuis octobre 2021 a retardé la mise en œuvre de l'Accord de paix de Juba et a contribué à la résurgence de conflits communautaires à l'intérieur du pays. Ceci a pour conséquences la détérioration de la cohésion sociale, de la situation sécuritaire, humanitaire et socioéconomique du pays. En 2022, les conflits tribaux ont occasionné le déplacement interne de 310,300 personnes et la mort de 991 personnes ainsi que 1,173 blessés, selon les données des acteurs humanitaires au Soudan.

### **II. SITUATION POLITIQUE DEPUIS LE COUP D'ÉTAT DU 25 OCTOBRE 2021**

3. Le coup du 25 octobre a mis fin au partenariat civilo-militaire issu de la Déclaration Constitutionnelle de 2019, élaborée sous l'égide de l'Union africaine(UA) . Le coup d'État a entraîné la suspension du Soudan de la participation aux activités de l'Union. Cette position de principe forte a été saluée par les parties prenantes soudanaises et internationales qui travaillent à promouvoir la démocratie au Soudan.

4. Le coup d'état a conduit à une exacerbation de la situation politique sous contexte d'état d'urgence et autres mesures exceptionnelles annoncées par le Général Abdel Fatah al-Burhan, Président du Conseil souverain de transition et Chef d'état-major de l'armée soudanaise. Ces mesures ont permis l'arrestation et la détention de plusieurs figures politiques, anciens ministres du gouvernement de Hamdok ainsi que plusieurs activistes. Les comités de résistance et d'autres acteurs politiques ont continué d'organiser des marches de protestation exigeant le retrait de l'Armée de la scène politique et le rétablissement des institutions de transition dirigées par des civils. Les forces de sécurité ont souvent eu recours à un usage disproportionné de la force pour disperser les manifestants. Le Comité central des médecins soudanais a signalé qu'au moins 123 manifestants ont été tués, tandis que des milliers ont été blessés depuis le 25 octobre 2021.

### **III. TENTATIVES DE RÉOLUTION DE LA CRISE POLITIQUE**

#### ***- Un premier accord avorté :***

5. Le 21 novembre 2021, le Général Burhan et le Premier Ministre Hamdok ont signé un accord qui a permis au Premier Ministre de reprendre son poste et de libérer certains détenus politiques. Cependant, cet Accord a été rejeté par les masses populaires soudanaises qui ont continué à manifester dans les rues. L'Accord n'a pas pu arrêter la violence des forces de l'ordre contre les manifestants. Compte tenu de l'escalade de la violence et l'échec des acteurs politiques à se mettre d'accord sur un accord politique élargi, le Premier Ministre Hamdok a annoncé sa démission le 03 janvier 2022. Cette situation a accentué la crise politique ainsi que le vide juridique et constitutionnel. Depuis lors, le Soudan n'a pas de Premier Ministre.

- ***Les efforts de facilitation de l'Union africaine et du Mécanisme trilatéral***

6. Depuis le coup d'état, le Bureau de Liaison de l'Union africaine au Soudan s'est activé à s'entretenir avec tous les acteurs politico-militaires, en les encourageant à trouver une solution inclusive à l'impasse politique. La mission du Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité, Ambassadeur Bankole Adeoye à Khartoum en janvier 2022 a permis d'amplifier ce message. De même, la visite de haut-niveau du Président de la Commission, S. E. Moussa Faki Mahamat a permis de réaffirmer fortement la position de l'UA sur la situation au Soudan et faire comprendre aux acteurs politiques que la seule solution viable, c'est le dialogue inclusif. Cette visite a aussi permis de mettre fin à l'initiative solitaire du Chef de la Mission politique des Nations unies au Soudan (UNITAMS), M. Volker Perthes visant à lancer un processus politique dirigé uniquement par les Nations unies. Comme résultat, un Mécanisme trilatéral a été établi en fin mars 2022, avec pour membres l'UA, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et la collaboration de l'ONU pour appuyer le processus politique.

7. Les missions de l'Envoyé Spécial de l'Union africaine pour le Soudan, Pr. Mohamed Al Hacem Lebatt entre mars et juin 2022 ont aussi permis de renforcer l'engagement de haut-niveau de l'UA, y compris au sein du Mécanisme Trilatéral. Entre avril et juin 2022, l'UA a initié des consultations puis des pourparlers indirects entre les composantes militaire et civile afin de trouver un terrain d'entente. Cet engagement a permis la levée de l'état d'urgence le 29 mai 2022 et la libération de plusieurs figures politiques et d'activistes, et la levée de l'état d'urgence.

8. Le 8 juin 2022, des pourparlers directs entre les parties prenantes ont été initiés. La composante militaire, les signataires de l'Accord de paix de Juba et d'autres partis politiques ont participé à ce processus. Cependant, une importante souche de la classe politique, notamment les partis membres des Forces pour la liberté et le changement – Comité central (FFC1 qui a signé la Constitution de 2019 et participaient aux institutions de transition jusqu'au coup militaire), les comités de résistance, l'Association des professionnels soudanais (SPA) et autres ont boycotté la rencontre, soulignant leur rejet d'un dialogue direct avec les militaires. Ils ont demandé le retrait des militaires du processus politique. Constatant qu'une importante partie de la classe politique était en dehors de notre processus, le Mécanisme trilatéral a décidé de suspendre les travaux, tout en poursuivant les consultations avec les acteurs politiques et encourageant un dialogue inclusif entre eux.

- ***L'évolution positive de la situation politique***

9. Le 4 juillet 2022, le Général Burhan, lors d'une déclaration télévisée, a annoncé le retrait des militaires du processus politique afin de permettre aux acteurs civils de trouver un accord politique inclusif. Par la même occasion, il a annoncé l'intention des militaires de se retirer de la gestion du pays et de la vie politique, une fois que les civils parviennent à un consensus inclusif et former un gouvernement civil. Cette annonce fut largement saluée par les acteurs politiques. De même, le Général Mohamed Hamdan Daglo dit « Hemedti », Vice-Président du Conseil souverain de transition et Commandant en chef des Forces de soutien rapide (RSF) a réitéré cet engagement de se retirer de la gouvernance politique du pays.

10. Cet engagement des militaires a ouvert un nouvel espoir dans la recherche de solution politique au Soudan. Ainsi, plusieurs coalitions politiques, associations professionnelles et acteurs de la société civile ont lancé des propositions de sortie de crise sur la base de l'engagement des militaires de se retirer des institutions de gouvernementales de la transition. Parmi les initiatives, celle du Comité directeur du Barreau Soudanais a réussi à mobiliser plus de consensus notamment au tour de son projet de Constitution.

11. Cependant, certains acteurs comme le Gouverneur de la région de Darfour Mini Minawi et le ministre des Finances Gebreil Ibrahim (tous les deux signataires de l'Accord de paix de Juba) ont refusé

de participer à ce processus, accusant les membres des Forces pour la liberté et le changement (FFC1) d'être derrière cette initiative du Barreau. Alternativement, début novembre 2022, Mini Minawi et Gebreil ont lancé une nouvelle coalition politique.

12. Dénommée « Forces pour la liberté et le changement (FFC2) – Coalition démocratique », cette nouvelle entité regroupe des formations avec une influence peu significative, à l'exception de Mini Minawi, Gebreil Ibrahim, et le Parti démocratique unioniste (DUP/faction Jafar Mirghani ; une autre faction dirigée par Hassan Mirghani est avec l'autre FFC1). Certains partis membres de la coalition FFC2 sont accusés d'avoir activement soutenu ou faire partie du Parti du congrès national (NCP, de l'ancien Président Bashir, un parti qui a été dissout par une loi en 2019 après la révolution), ou d'être récemment créés sans aucune base politique ou d'avoir soutenu le coup militaire du 25 octobre 2021.

13. Malgré ces divisions politiques, en fin octobre 2022, la composante militaire a transmis ses commentaires écrits sur le projet de Constitution proposé par le Comité directeur du Barreau Soudanais. La composante militaire s'est dite prête à négocier avec les civils. De même, les acteurs politico-sociaux signataires ont montré la même volonté de sortie de crise. Ainsi, des **négociations discrètes et directes** (sans la facilitation du Mécanisme trilatéral) ont eu lieu entre les acteurs militaire et civil aboutissant à la signature d'un « Accord-cadre politique » le 5 décembre 2022.

- ***L'accord-cadre politique du 5 décembre 2022***

14. Une quarantaine de partis politiques et associations professionnelles ont signé l'Accord-cadre politique du 5 décembre 2022, en plus des généraux Burhan et « Hemedti ». L'Accord-cadre propose une transition de 24 mois à compter de la nomination d'un Premier ministre civil. Dans le cadre de l'Accord, les militaires se sont engagés à se retirer de la des institutions du gouvernement de la transition ; néanmoins ils siègeront au sein d'un Conseil de défense et de sécurité qui sera présidé par le Premier Ministre.

15. Les parties se sont aussi engagées à améliorer l'Accord-cadre avec une large consultation sur cinq questions prioritaires que sont notamment: i) Démantèlement du régime de l'ancien Président Bashir ; ii) Résolution de la crise à l'Est du Soudan ; iii) Accord de paix de Juba et achèvement du processus de paix ; iv) Réforme de l'armée et du secteur de la sécurité ; v) Justice et justice transitionnelle. Des ateliers thématiques sont prévus sur ces cinq domaines avec la participation des parties signataires et non-signataires ainsi que la société civile, les experts, les groupes de jeunes et de femmes. Les recommandations issues de ces ateliers vont informer les négociations entre les parties afin de parvenir à un accord final permettant d'adopter une nouvelle constitution de la transition et former un nouveau gouvernement qui va gérer la période de la transition avec l'organisation d'élections. Les parties prenantes ont demandé au Mécanisme trilatéral de faciliter la prochaine étape du processus politique.

16. La signature de l'Accord-cadre a été fortement saluée par les membres de la communauté internationale, y compris les pays voisins que sont l'Égypte et le Soudan du Sud ainsi que de nombreux pays membres de l'UA et de la Ligue Arabe. Le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne ont aussi salué cet important développement.

- ***Début de mise en œuvre de l'Accord-cadre du 5 décembre***

17. Le 8 janvier 2023, les parties signataires de l'Accord-cadre ont procédé au lancement officiel de la « Phase Finale du Processus Politique » au Soudan. Cette cérémonie tenue à Khartoum a vu une forte participation des parties signataires, y compris les généraux Burhan et Hemedti. Dans leur prise de parole respective, les deux Généraux ont réaffirmé l'engagement de la composante militaire à se retirer de la gouvernance politique du pays, après un accord définitif et inclusif. Des représentants de l'Union Européenne (Suède), Troïka/QUAD (Arabie Saoudite parlant aussi au nom des Etats Unis,

Émirats arabes unis, Norvège et Royaume Uni), La ligue arabe (Maroc), Mécanisme trilatéral (Union africaine) ont aussi pris la parole, affirmant leur soutien au processus politique en cours. Ils ont aussi demandé aux acteurs soudanais de privilégier le dialogue et le consensus, tout en appelant les autres à rejoindre le processus politique en cours.

18. Le 9 janvier 2023, l'atelier, de quatre jours, portant sur le démantèlement du régime du 30 juin 1989 (régime de l'ancien Président Bashir) a démarré à Khartoum. Plus de 350 personnes y participent, dont 60 pour cent représente la société civile, des associations professionnelles ainsi que des organisations de femmes et de jeunes, y compris des comités de résistance. Le prochain atelier sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Juba devait se tenir à Khartoum du 31 janvier au 3 février 2023. Les autres ateliers devraient avoir lieu d'ici la fin du mois de février 2023.

**- Défis du processus politique en cours**

19. L'Accord-cadre du 5 décembre 2022 n'a pu mobiliser tous les acteurs soudanais. Il été notamment rejeté par les « Forces pour la liberté et le changement (FFC) – Coalition démocratique » de Jafar Mirghani, Mini Minawi et Gebreil Ibrahim qui ont dénoncé le manque d'inclusivité du processus. En réalité, il y a eu des efforts constants visant à associer ces acteurs dans le processus politique, notamment Mini Minawi et Gebreil Ibrahim en leur qualité respective de signataires de l'Accord de paix de Juba -comme ce fut le cas avec les autres signataires tels que Al Hadi Idriss, Malik Agar, Tahar Hajar et autres. Toutefois, Mini Minawi et Gebreil ont par contre refusé cette proposition, insistant de participer en tant que membres de FFC2 et amener avec eux les autres membres de leur coalition ; une proposition rejetée à la fois par les militaires et le FFC-1 qui s'étaient mis d'accord sur une liste d'acteurs politiques qui devraient participer au processus politique. Ces acteurs incluent bien Mini Minawi et Gebreil, et non les autres membres de leur coalition.

20. Cette situation démontre la difficulté de parvenir à un consensus sur l'identification des parties qui devraient participer au processus politique. Chaque partie cherche à minimiser la représentativité des autres. En effet, aucune partie ne peut légitimement monopoliser l'espace politique et revendiquer la suprématie sur les autres, en l'absence d'élections libres et crédibles devant trancher la question de la légitimité du pouvoir.

21. En outre, il y a eu une série de rencontres avec les deux blocs (FFC1 et FFC2) entre décembre 2022 et début janvier 2023, sous la facilitation des leaders militaires. Les deux parties étaient sur le point de conclure un Accord sous forme de Déclaration politique, permettant à Mini Minawi et Gebreil Ibrahim de rejoindre le processus politique. Cependant, le 2 janvier 2023, le Chef du Service de renseignement général égyptien, le Général Abbas Kamel a effectué une mission officielle à Khartoum. Il a rencontré le Général Burhan ainsi que des représentants de FFC1 et FFC2. Le Général Abbas Kamel a proposé aux parties soudanaises des pourparlers en Egypte afin de trouver un consensus. Le bloc FFC1 a décliné l'offre, invitant l'Egypte à soutenir le processus politique en cours avec comme base, l'Accord-cadre politique du 5 décembre 2022, afin d'éviter une duplication de processus. En revanche, FFC2 a accepté cette offre, soulignant une opportunité de sortir de l'impasse politique. Depuis lors, les discussions entre les deux factions de FFC sont suspendues. Cependant, l'Egypte a poursuivi son initiative en invitant les parties soudanaises à un dialogue au Caire du 1 au 8 février 2023. Toutefois, certains acteurs comme le FFC – Comité central a décliné l'invitation.

22. Il est impérieux pour éviter un processus politique parallèle d'unir tous les acteurs régionaux et internationaux autour du processus politique actuel en cours, tout en encourageant les autres parties prenantes notamment Mini Minawi et Gebreil Ibrahim, à rejoindre le processus politique dans l'intérêt supérieur du peuple soudanais.

23. À noter que l'Egypte, à travers son ministère des affaires étrangères, a officiellement salué la signature de l'Accord-cadre du 5 décembre 2022 et par la suite, le lancement de la phase finale du

processus politique dans un communiqué en date du 9 janvier 2023. L’Egypte considère ce lancement comme un développement important et positif.

#### **IV. CONTEXTE SÉCURITAIRE ET SOCIO ÉCONOMIQUE**

##### **- *L’Accord de paix de Juba de 2020 largement non mis en œuvre***

24. La mise en œuvre de l’Accord de paix de Juba s’est principalement focalisée sur un partage de pouvoir permettant aux signataires d’être nommés à des postes de haut-niveau au sein du gouvernement fédéral et au niveau régional. Cependant, les autres aspects aussi importants de l’Accord, tels que les arrangements sécuritaires ne sont pas encore effectifs. En juillet 2022, 1.700 éléments de groupes armés signataires ont terminé leur formation pour être intégrés dans les Forces Conjointes de Sécurité, tel que prévu dans l’Accord de Juba. Cependant, leur déploiement n’est pas encore effectif en raison de questions logistiques et de discussions en cours sur certains aspects techniques, tels que l’harmonisation des grades et les chaînes de commandement et de contrôle. Ces retards contribuent à créer un vide sécuritaire dans les zones affectées par le conflit comme au Darfour.

##### **- *La recrudescence des tensions communautaires***

25. Les tensions entre les communautés se sont également considérablement accrues dans les États du Darfour, du Kordofan et du Nil Bleu. Elle a entraîné la recrudescence de milices dans l’arrière-pays du pays, ainsi que la prolifération des armes légères illicites et la commission de crimes organisés engendrant ainsi, la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire.

26. Différents facteurs ont contribué à cette situation, y compris la pandémie du COVID-19, les conflits et violences armés, la suspension de l’aide internationale à la suite du coup d’État du 25 octobre 2021, ainsi que l’inflation. Selon la projection des agences humanitaires, en 2023 un tiers des Soudanais aura besoin d’une aide humanitaire.

#### **V. L’IMPORTANCE DE L’ENGAGEMENT CONTINU DE L’UNION AFRICAINE**

27. L’UA est restée activement engagée dans le soutien aux efforts de paix au Soudan. L’engagement de l’UA est plus nécessaire que jamais. En tant que membre du mécanisme trilatéral, l’UA partage ses points de vue sur le processus politique et insiste particulièrement sur les principes d’inclusion, de transparence, de représentation proportionnelle et d’appropriation locale. Malgré les capacités institutionnelles très limitées, le Bureau de liaison de l’UA s’efforce d’être présent et de soutenir le travail du Mécanisme trilatéral, conformément aux principes de l’UA. Le Bureau continue d’échanger des informations et de tenir des réunions de coordination avec le corps diplomatique africain accrédité à Khartoum.

28. Il y a une forte attente des autorités de la transition et des acteurs civils soudanais de la part de l’Union africaine et de ses Etats Membres. Il y a un intérêt réel en termes de partage d’expérience et d’expertise africaines sur les questions de réforme du secteur de sécurité, de lutte contre la corruption et de justice transitionnelle. L’UA pourrait jouer un rôle très utile à cet égard, notamment en mobilisant l’appui technique et diplomatique nécessaire au processus politique en cours au Soudan.

29. Cette nouvelle phase du processus politique constitue une opportunité majeure pour le Soudan de sortir de l’impasse politique et restaurer la transition afin de promouvoir la paix et la stabilité durables, ainsi que la relance économique et le retour effectif du pays dans le concert des nations, particulièrement au sein de l’UA. Vu la position géostratégique du Soudan au carrefour de

l'Afrique - sa stabilité aura un impact positif majeur sur le Continent. D'où la nécessité de déployer tous les efforts possibles dans ce sens.

## VI. RECOMMANDATIONS :

30. Compte tenu de ce qui précède, la CPS pourrait envisager de faire examiner les recommandations suivantes :

- a) **Exprimer** sa profonde préoccupation face à l'impasse politique qui prévaut depuis octobre 2021, qui a retardé la mise en œuvre de l'Accord de paix de Juba et contribué à la résurgence des conflits communautaires ;
- b) **Réaffirmer** le soutien continu de l'UA au processus politique en cours pour assurer la durabilité d'une solution définitive et le retour de l'ordre constitutionnel en étroite collaboration avec l'IGAD ; à cet égard, **demander** à la Commission de l'UA de renforcer les partenariats et la coopération avec l'IGAD sur la promotion de la résolution des conflits et de la paix, ainsi que du constitutionnalisme au Soudan ;
- c) **Exprimer** également sa préoccupation face à l'absence de nomination d'un Premier ministre depuis la démission de S.E. Abdallah Hamdok, le 2 décembre 2021, qui a créé un vide politique et aggravé la crise politique et créé un vide judiciaire et constitutionnel;
- d) **Renouveler** l'appel à la formation d'un gouvernement élargi dirigé par un Premier Ministre nommé par consensus, afin d'orienter la transition vers un nouveau régime démocratique au Soudan;
- e) **Saluer** l'annonce faite par le Général Abdel Fattah Abdelrahman al-Burhan, le 4 juillet 2022, concernant le retrait de l'Armée du processus politique afin de permettre aux parties prenantes civiles de parvenir à un accord politique inclusif, ainsi que l'intention des militaires de se retirer de la gestion du pays, une fois que les civils seront parvenus à un consensus pour former un gouvernement civil; et, dans ce contexte, **lancer** un appel aux militaires pour qu'ils mettent pleinement en œuvre cet engagement;
- f) **Exhorter** les autorités soudanaises à intensifier les pourparlers entre les composantes militaire et civile conformément à la Déclaration constitutionnelle d'août 2019, afin de trouver un terrain d'entente et de former un gouvernement civil capable de répondre aux exigences de la période de transition; et **inviter** toutes les parties et parties prenantes à placer les intérêts suprêmes du Soudan et de son peuple au-dessus de tout et à résoudre pacifiquement tout différend;
- g) **Réitérer** l'appel à la libération inconditionnelle de tous les détenus politiques comme étape nécessaire vers une véritable réconciliation nationale et la reconstruction de la nation ;
- h) **Saluer** la mise en place d'un mécanisme trilatéral en mars 2022, réunissant l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les Nations Unies et encourager les trois organisations à intensifier leurs efforts pour soutenir le processus politique soudanais ;
- i) **Exprimer** sa préoccupation quant à la suspension des pourparlers directs entamés le 8 juin 2022 entre les parties prenantes; et **demander** au Mécanisme trilatéral de poursuivre les consultations avec les acteurs politiques et encourager les parties prenantes à poursuivre les pourparlers directs et les dialogues inclusifs en vue de trouver une solution à l'amiable aux défis politiques auxquels le pays est confronté;



- j) **Se féliciter** des efforts déployés par le Comité directeur de l'Association du Barreau soudanais pour obtenir un consensus sur le projet de Constitution et **féliciter** l'Armée pour avoir soumis ses commentaires écrits sur le projet de Constitution proposé, ainsi que sa volonté de négocier avec les civils ;
- k) **Saluer** la signature, le 5 décembre 2022, d'un « Accord-cadre politique » par les Généraux Burhan et Mohamed Hamdan Daglo « Hemedti » et certains partis politiques et associations professionnelles qui propose une transition de 24 mois à compter de la nomination d'un Premier ministre civil et de l'engagement des militaires à se retirer des institutions du gouvernement de transition ; et **féliciter** également les signataires de l'Accord-cadre d'avoir officiellement lancé la « phase finale du processus politique » au Soudan, le 8 janvier 2023;
- l) **Exhorter** les partis politiques et les groupes qui n'ont pas encore signé l'Accord-cadre à le faire dans l'intérêt collectif et suprême du peuple soudanais qui aspire à la paix et à la stabilité;
- m) **Demander** à la communauté internationale d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'éviter les doubles emplois dans le processus;
- n) **Réitérer** l'appel à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Juba de 2020, en particulier les arrangements de sécurité, et à cet égard, demander à la Commission de l'UA d'interagir avec les autorités soudanaises en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord ;
- o) **Exprimer** également sa préoccupation face à l'instabilité de la situation sécuritaire dans les États du Darfour, du Kordofan et du Nil Bleu en raison de l'escalade de la violence intercommunautaire, qui a entraîné la prolifération de milices et la prolifération des armes illicites et de la criminalité organisée;
- p) **Décider** d'entreprendre une mission de terrain pour montrer sa solidarité avec le peuple soudanais dans sa quête légitime d'un pays démocratique, stable et prospère et encourager les autorités soudanaises à continuer de coopérer avec le CPS ;
- q) **Inviter**, une fois de plus, les partenaires à continuer de fournir le soutien nécessaire, y compris technique et financier, ainsi qu'une assistance humanitaire à l'autorité soudanaise afin de soutenir efficacement le processus en cours et d'alléger le sort du peuple soudanais;
- r) **Souligner** la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle du Bureau de liaison de l'UA, notamment en fournissant des ressources humaines, matérielles et financières pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat ; et
- s) **Exhorter** les parties prenantes au Soudan, en particulier l'Armée et les partis politiques, à travailler ensemble au rétablissement rapide et durable de l'ordre constitutionnel grâce à la conception consensuelle d'une feuille de route inclusive pour des élections et une gouvernance démocratique.



African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

---

PSC Outcomes

Communiqués

---

2023-02-06

# Communiqué of the 1137th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 6 February 2023, on the Updated Briefing on the Situation in the Sudan.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1818>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*